



communiqué

Date LE 27 SEPTEMBRE 1982

Pour publication POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

No 142

LE CANADA DÉPOSE LES PREMIÈRES PIÈCES DE SA PLAIDOIRIE ÉCRITE DANS L'AFFAIRE DE LA DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE MARITIME DANS LA RÉGION DU GOLFE DU MAINE

L'honorable Allan J. MacEachen, Vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable Mark MacGuigan, ministre de la Justice, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a déposé auprès de la Cour internationale de Justice les premières pièces de sa plaidoirie écrite (dans un document appelé "mémoire") dans l'affaire de la délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine; cette affaire gravite autour du différend entre le Canada et les Etats-Unis à propos de la ligne de partage de leurs plateaux continentaux respectifs et de leurs zones de pêche de 200 milles au large de la côte atlantique.

Déposé le 27 septembre auprès de la Cour internationale de Justice à La Haye, le mémoire du Canada expose la prétention du Canada à près de la moitié du banc de Georges, riche lieu de pêche et secteur prometteur en hydrocarbures situé au large du golfe du Maine et des côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Massachusetts. Le mémoire des Etats-Unis, également déposé le 27 septembre, revendique l'ensemble de ce banc.

La thèse canadienne s'appuie essentiellement sur le fait que la ligne d'équidistance revendiquée par le Canada représente une solution équitable qui tient compte de tous les facteurs pertinents. Aux termes d'une entente entre les deux pays, les mémoires et autres pièces écrites des deux Parties ne seront pas rendus publics avant que ne soit entamée la procédure orale à La Haye, possiblement à la fin de 1983 ou au début de 1984. Au moins un autre échange d'écritures (les contre-mémoires) aura lieu dans l'intervalle.

.../2

L'affaire a été soumise à une Chambre spéciale de la Cour internationale de Justice. Le président de cette Chambre composée de cinq membres est le juge Roberto Ago d'Italie. Les autres membres sont les juges André Gros (France), Hermann Mosler (République fédérale d'Allemagne), Stephen Schwebel (Etats-Unis) et le juge ad hoc Maxwell Cohen (Canada). L'Agent du Canada est L.H. Legault, c.r., conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures. L'Agent des Etats-Unis est Davis Robinson, conseiller juridique du département d'Etat.